

Bulletin Municipal

# Dingy-Saint-Clair



HIVER 2017-2018

*Un village entre Fier et Parmelan*



4 VOTRE COMMUNE

8 AMÉNAGEMENTS

16 COMMUNE  
DURABLE

18 GÉNÉRATIONS

21 DYNAMIQUE LOCALE

[www.dingystclair.fr](http://www.dingystclair.fr)

# Le mot du maire



DINGY-SAINT-CLAIR

## À mi-mandat, il nous paraît important de faire le point sur les actions menées avec vous...



Laurence Audette,  
Maire de Dingy-Saint-Clair

L'enjeu n'est pas de s'auto congratuler mais de vous proposer un point d'étape, d'identifier clairement ce qui a été accompli et le chemin encore à parcourir.

- Pensée au service de tous, l'action publique est passionnante :
  - entreprendre et imaginer ce que sera notre village dans 10 ou 15 ans,
  - agir pour l'éducation et l'épanouissement de la jeunesse, vecteur de vie et d'engagement citoyen
  - soutenir au quotidien le développement artisanal et du commerce,
  - œuvrer pour des aménagements pour tous (salle des fêtes, écoles et centre de loisirs, jeux et stade au city, développement de logements accessibles),
  - vivre avec vous ces animations qui tissent des liens (fête des Mère, repas des Anciens, cinéma pour tous, arts en balade...)
- ... sont **autant de beaux projets qui nous tiennent à cœur.**

*“Faisant tous partie de la même famille des Dingiens, nous sommes persuadés qu'il y a plus de choses qui nous rassemblent que ce qui nous divise. C'est l'ADN même de Dingy que de s'investir et d'unir.”*

Tel est le message des cérémonies de la mémoire qui nous invitent à nous remémorer les actes fraternels et courageux des villageois avec toujours beaucoup d'émotion. L'année 2017 aura été marquée par la remise du plus haut insigne à notre porte-drapeau Alain Favre pour plus de 40 ans de service, sans oublier nos Anciens qui ont été engagés pour agir au nom de notre pays et se font plus rares, comme ils le disent...

**Les actions touchant notre cadre de vie ne manquent pas** et l'ampleur des réalisations peut donner le tournis au regard de la taille de notre village, de la rénovation du patrimoine (église, chapelles, bâtiment mairie) à la mise en place d'un plan d'accessibilité des espaces publics. Vous en trouverez un aperçu ci-contre, puis le détail au gré des pages de ce bulletin.

**Nous avons choisi d'agir sur 3 axes et projets les plus fédérateurs, déjà fortement engageants :**

- le bâtiment jeunesse regroupant les écoles, le centre périscolaire et de loisirs ainsi qu'une salle de gym pour tous,
- la sécurisation et les aménagements de la traversée de village,
- la qualité de l'eau.

Ces projets vous sont détaillés au fur et à mesure : l'avancement et la poursuite des consultations avec les habitants et les acteurs concernés apportent leur lot de modifications. Ces éléments sont à retrouver en suivant les conseils municipaux ouverts au public ou via les comptes rendus consultables sur le site internet de la commune.

**Concernant les grands projets, vos retours - précieux - ont guidé les adaptations que nous avons apportées** suite à l'enquête publique et à la concertation menées en juin dernier, suivies de rendez-vous en mairie. Nous avons entendu le souhait d'une partie des habitants de conserver les bâtiments de l'ancienne Cure et de l'ancienne école - actuelle bibliothèque. Quant à la place du village, l'enquête montrait des attentes parfois différentes de la population et des besoins et solutions encore à affiner : un temps de réflexion plus long est donc nécessaire.

**La commune met l'accent sur les économies d'énergie et une gestion durable.** Les travaux ont déjà permis de réduire notre consommation de plus de 7000 kWh, la baisse se poursuivant sur 2018 pour un service public responsable et optimisé.

Notre action citoyenne se traduit aussi sur d'autres projets prévus à plus court terme : renforcement des produits locaux à la cantine (partenariat sur le territoire), fruits à volonté au périscolaire, développement d'une ruche favorisant les producteurs et le service aux villageois. Composé pour moitié d'élus et d'habitants, le CCAS s'engage également : mise en place d'un jardin aromatique, remise à niveau sur le Code de la route à la demande des Aînés, étude de faisabilité pour une appli dédiée au covoiturage.

Nous travaillons aussi à **la valorisation de notre écrin de verdure et la possibilité de le parcourir pour tous** les âges et les familles.

**La gestion forestière** est essentielle pour une commune comptant 1700 ha de bois communaux : nous privilégions une approche de gestion saine et engagée pour poursuivre son développement. Suite aux pistes du Pleureau (2014) et de Collet (2016-2017), les actions de gestion des espaces continuent : rénovation du refuge du plateau du Parmelan à l'étude avec le CAF, administration des alpages, affouage.

Après le balisage de tous les sentiers constituant « les balcons de Dingy » et du sentier du Lachat en 2017, le programme 2018 concerne la création d'un espace ludique et sportif à l'espace naturel sensible du Fier (en partenariat intercommunal et départemental) et le sentier thématique du capitaine Anjot (faune/flore/histoire).

D'autres projets nécessitent **une vision à long terme**, du fait de leur complexité juridique, foncière, financière et/ou du nombre d'acteurs concernés. C'est le cas de l'accessibilité des logements de taille intermédiaire, ou du développement de l'artisanat et de petits commerces sur notre territoire : nous y travaillons sans relâche. Je remercie les acteurs locaux et nos partenaires qui agissent pour que ces espaces voient le jour, vecteurs de vie pour notre commune et attendus par de nombreux habitants d'après vos retours.

Je souhaite féliciter les associations, les bénévoles, les élus, les entreprises intervenant au niveau local, les citoyens qui se mobilisent et agissent toute l'année pour notre village. Je remercie aussi nos familles qui acceptent les soirées et réunions ainsi que les agents municipaux fortement mobilisés, avec qui nous avons la chance d'agir en confiance, dans un contexte national de fortes restructurations où l'action de tous est plus que jamais nécessaire.

Nous n'oublions pas la légitimité que vous nous avez donnée par votre confiance et nous mettons notre énergie à avancer.

**Belle année 2018 ensemble,  
Laurence Audette**



**ATTENTION  
LOGO PEFC : c'est  
l'imprimeur qui doit mettre  
le logo + son n° d'agrément**

## PERMANENCE DES ÉLUS

Chaque semaine les élus vous reçoivent en mairie sur rendez-vous.

**Lundi** : suivi chantiers, acteurs externes, CCAS

**Mardi** : suivi travaux

**Jeudi** : rdv et commission d'urbanisme

**Vendredi** : municipalité



## COMMUNICATION

### SITE INTERNET : 1 AN DÉJÀ

Le nouveau site internet de la commune a été mis en ligne en mars 2016. L'année écoulée est propice à un premier bilan.

Les internautes arrivent via un moteur de recherche (9 222 visites) ou en consultation directe (2 711 visites). L'essentiel des consultations se déroule entre mars et juin puis entre septembre et novembre.

Le Top 4 des pages les plus visitées est le suivant : urbanisme/travaux, enfance/jeunesse, activités locales et événements, délibérations du conseil municipal.

**Le site dépasse régulièrement 1 000 visites/mois. Au cours de l'année écoulée,**

Résultats détaillés sur  
[www.dingystclair.fr/document/statistiques-de-frequentation](http://www.dingystclair.fr/document/statistiques-de-frequentation)

**il a comptabilisé 12709 sessions, soit 7 323 visiteurs uniques, pour une consultation de 3 minutes en moyenne.** 42,5 % des visiteurs arrivent via images. google et plus de 25% par les Randonneurs-delaCha.com.

### VIDÉOPROTECTION : L'AFFAIRE DE TOUS

Les communes du territoire s'associent pour une gestion coordonnée plus efficace en cas de délits.

Comme annoncé dans le bulletin hiver 2016/2017, un groupement de communes a été constitué pour l'étude et la fourniture de caméras de vidéoprotection.

Les caméras seront installées courant 2018 selon le maillage départemental qui prévoit la sécurisation globale du territoire, la préfecture prenant en charge 50% du coût. Des caméras complémentaires sont mises en place sur la commune pour répondre aux nouvelles exigences Vigipirate et mieux protéger les endroits le plus régulièrement sujets au vol ou au vandalisme.

6 caméras sont prévues : carrefour village, Mairie, salle des fêtes, Chessenay, pont de Dingy, déchetterie.

Les enregistrements réalisés dans un local fermé et sécurisé seront uniquement visionnables par les services de gendarmerie (délibération du conseil municipal du 17/12/2015).

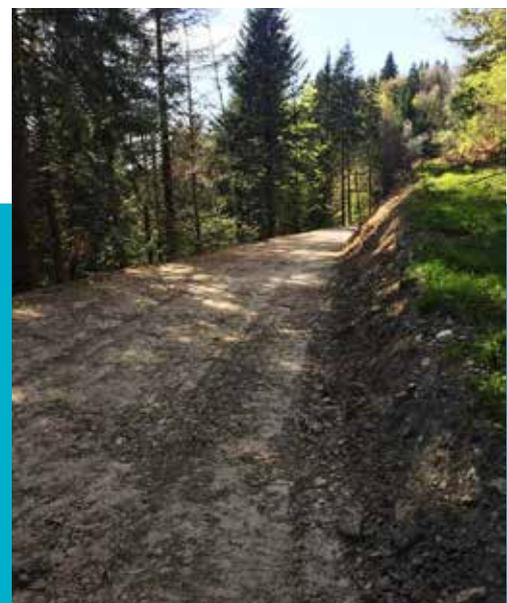


### INAUGURATION DE LA PISTE DU COLLET

La Piste du Collet a été inaugurée en présence des partenaires le 17 novembre dernier.

La commune salue particulièrement la présence de Pierre Barrucand, maire de la Balme-de-Thuy et Martial Missilier, conseiller municipal référent forêt du Grand-Bornand.

Nous remercions aussi l'ensemble des propriétaires, acteurs et financeurs du projet - plus particulièrement l'ONF pour la gestion et le suivi de la création de la piste du Collet : Marion Lafin (responsable unité territoriale Bauges-Aravis) et Pierre Abel, garde forestier ONF sur Dingy depuis 17 ans.



# GESTION COMMUNALE

## AGENTS COMMUNAUX & PRÉVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS

La commune a élaboré son document unique d'évaluation des risques professionnels.  
L'objectif : mieux organiser la prévention des agents sur leur lieu de travail.

Conformément au souhait des élus, la commune a travaillé avec la conseillère prévention de la CCVT et le Centre de Gestion de Haute-Savoie pour garantir une démarche coordonnée pour tous les agents.

Le document a reçu l'approbation du Comité d'Hygiène Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) en juillet 2017 et a été présenté aux agents début 2018. Le plan d'actions présente l'ensemble des mesures

prises en œuvre pour garantir aux agents communaux de bonnes conditions de travail tout en assurant un service public de qualité. Des actions de formations complètent ce dispositif.

### PROCÉDURES : DU NOUVEAU

*Les services de la Mairie sont à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches.*



#### ✓ Cartes d'identité

La dématérialisation facilite les demandes, désormais plus simples et plus sécurisées. Depuis mars 2017, les demandes de cartes d'identité suivent la même procédure que celle des passeports biométriques. Si la pré-demande en ligne n'est pas obligatoire, elle vous permettra de gagner du temps au guichet. Rendez-vous, avec votre numéro de pré-demande et les pièces justificatives demandées, dans l'une des 32 mairies du département habilitées à recevoir votre demande de carte d'identité (dont Thônes) et à relever vos empreintes digitales.



#### ✓ Changement de prénom

La loi n°2016-1547 du 18/11/2016 de modernisation de la justice du 21<sup>ème</sup> siècle permet à toute personne de demander à changer de prénom si l'intérêt est légitime. Les demandes sont à adresser à la mairie de votre commune de résidence ou celle de votre lieu de naissance, accompagnée des formulaires et pièces justificatives nécessaires à l'instruction.

#### ✓ PACS

Depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2017, la gestion des PACS (Pacte Civil de Solidarité) ne relève plus de la compétence des tribunaux mais de celle des mairies. Il reste possible d'effectuer cette formalité chez un notaire. Pour être recevable, le dossier de demande de PACS doit être déposé à la mairie de la résidence commune des futurs partenaires, via une procédure en deux temps :

- pré-enregistrement : remise des pièces nécessaires à l'instruction du dossier (extrait d'acte de naissance avec filiation, pièces d'identité, livret de famille le cas échéant, justificatif de domicile)
- enregistrement/signature avec l'officier d'état civil de la déclaration conjointe de PACS et de la convention de PACS.

#### ✓ Louer son appartement ou sa maison via Airbnb

Vous louez un logement ou une partie de votre logement via le service Airbnb ? Vos hôtes sont redevables de la taxe de séjour, que vous devez reverser à votre commune. Une déclaration de meublé de tourisme est à remplir en mairie.

# GESTION & ADMINISTRATION

## FINANCES : TOUJOURS DES ÉCONOMIES

Dans le prolongement du bulletin municipal de l'été 2017 qui présentait les projets et programmes d'investissement, ce bulletin présente les dépenses de fonctionnement : frais de personnel, denrées alimentaires pour la cantine, fournitures, subventions aux associations, charges courantes...

### DOTATIONS 2013-2017

Les recettes de fonctionnement sont composées des dotations de l'État et des impôts perçus par la commune. A la baisse nationale des dotations s'ajoute des coûts nouveaux ou croissants pour les communes : normes de sécurité, accessibilité, prévention, gestion des PACS, dématérialisation...

### CONSOLIDATION DES ÉCONOMIES...

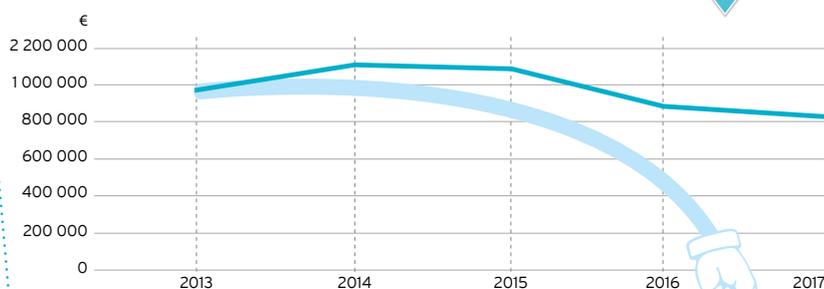
- Baisse des dépenses de fonctionnement (charges courantes) : -15% entre 2013 et 2017
- Réduction des emprunts (pas de nouveaux emprunts sur le long terme sur 2014-2017)

### ... QUI PERMET

#### DES PROJETS D'INVESTISSEMENTS STRUCTURANTS

- Bâtiment unique pour les services Jeunesse (voir p.10)
- Sécurisation et aménagement des traversées Chef-lieu, Chessenay et Glandon.

Budget principal : évolution des dépenses de fonctionnement 2013-2017



La commune a absorbé la réforme des rythmes scolaires et restructuré l'action publique durant 2 ans, avant de retrouver la voie des économies (-15% de dépenses courantes depuis 2013), notamment grâce à des dépenses au plus juste sur le fonctionnement des services communaux.

Grâce à ces économies, votre commune est en capacité d'autofinancer en partie ses projets (bâtiments à usage multiples, travaux de voirie...), alors même que les dépenses d'investissement des collectivités de même taille que Dingy stagnent ou baissent.

## UN PARC MATÉRIEL PLUS PERFORMANT À MOINDRE COÛT

La commune a renégocié ses contrats de location de matériels, dégageant une économie de 15 à 30%.

Tout début 2018, la commune a changé les photocopieurs de la mairie et des écoles élémentaire et maternelle, pour accompagner les usages des services (et associations)... en moyenne 1 6000 copies/an tous acteurs confondus ! Plus modernes et

plus économiques, les photocopieurs sont comme précédemment en location sur 5 ans pour un coût moindre de 30%.

Le parc informatique avait aussi été changé en 2016 (5 postes en mairie, plus de 20 à l'école élémentaire).

A la clé : amélioration des usages, baisse des charges d'environ 15%, du mieux pour l'environnement.

A la baisse des charges de fonctionnement s'ajoute l'accroissement de la dématérialisation, elle aussi génératrice d'économies.



## BUDGET 2017 AU 01/02/2018

BUDGET PRINCIPAL		FONCTIONNEMENT	%	INVESTISSEMENT	%
Dépenses	Prévu	1 365 129 €		1 933 006 €	
	Réalisé	997 930 €	73%	1 407 247 €	73%
Recettes	Prévu	1 365 129 €		1 933 006 €	
	Réalisé	1 450 901 €	106%	1 087 514 €	55%

BUDGET EAU		FONCTIONNEMENT	%	INVESTISSEMENT	%
Dépenses	Prévu	256 311 €		597 284 €	
	Réalisé	153 433 €	60%	240 186 €	40%
Recettes	Prévu	256 120 €		597 284 €	
	Réalisé	264 170 €	103%	394 105 €	66%

BUDGET ASSAINISSEMENT		FONCTIONNEMENT	%	INVESTISSEMENT	%
Dépenses	Prévu	68 053 €		309 947 €	
	Réalisé	50 738 €	75%	214 367 €	69%
Recettes	Prévu	68 053 €		309 947 €	
	Réalisé	61 343 €	90%	37 820 €	12%

BUDGET FORÊT		FONCTIONNEMENT	%	INVESTISSEMENT	%
Dépenses	Prévu	41 198 €		249 764 €	
	Réalisé	28 596 €	70%	59 322 €	24%
Recettes	Prévu	41 198 €		249 764 €	
	Réalisé	47 761 €	116%	21 760 €	9%

Ces montants sont indicatifs, les chiffres définitifs seront votés en mars par le Conseil municipal lors du vote du compte administratif (suivi communal). Le suivi comptable s'effectue au quotidien avec les services de la trésorerie de Thônes et le compte de gestion (suivi de la trésorerie).

### BUDGET PRINCIPAL

Les taux de réalisation en section de fonctionnement ou d'investissement sont satisfaisants : plus de 70%.

Des recettes d'investissement seront à percevoir ultérieurement selon l'avancement des projets (paiement par les organismes financeurs décalé à l'échéance des projets).

### BUDGET EAU

La commune a perçu les subventions pour les travaux réalisés les années précédentes. En revanche, ce budget comporte des risques importants car l'Agence de l'eau (Etat) a annoncé des baisses voire l'arrêt de ses subventions pour de nombreux projets. En attendant plus de visibilité, certains travaux ont été décalés.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

Ce budget devient de plus en plus délicat à équilibrer car les charges fixes liées à l'emprunt de la Station d'Épuration sont élevées en comparaison du volume de raccordements. À ce jour, les recettes ne couvrent pas suffisamment les charges d'investissement et d'emprunt : la commune mènera en 2018 une analyse financière.

### BUDGET FORÊT

Le sentier du capitaine Anjot et l'aménagement des abords et d'un sentier sur la Plaine du Fier seront réalisés sur 2018. Les ventes de bois ont permis de disposer d'un excédent de recette de fonctionnement permettant d'abonder le financement des futurs projets.



# Aménagements

Urbanisme, travaux et voirie

COMMISSION TRAVAUX/  
BÂTIMENT/ URBANISME/  
RÉSEAUX/PLU

Le Maire, David Bosson et Jacques HUET, adjoints

Bertrand Cadoux, Béatrice David, Bruno Dumegnil, Lionel Favre-Félix, Hubert Jouvenod, conseillers

Roland Avrillon, Jean-François Brugel, Olivier Daujeron, membres consultatifs extra-communaux

## VOIRIE

Plus de renseignements  
sur ces projets :  
[www.dingystclair.fr](http://www.dingystclair.fr)

Le chemin des écoliers



### SÉCURISATION DES DÉPLACEMENTS ET AMÉLIORATION DES ESPACES PIÉTONS

2018 sera l'année de la voirie pour notre commune.

Trois projets structurants sont prévus à « Chesseney », au chef-lieu et « Chez Collet », avec un même objectif : plus de sécurité et de déplacements doux.

Ces trois projets de réfection et d'aménagement ont vocation à réduire la vitesse des véhicules dans la traversée de chaque

secteur, améliorer la sécurité des usagers et des piétons et à protéger les bâtiments situés en bordure de voirie.

### TRAVAUX OPTIMISÉS

Il est prévu de profiter des travaux pour réaliser l'enfouissement des lignes télécom et électriques (chef-lieu et Chez Collet) et de changer les lampadaires d'éclairage public pour des modèles plus économes en énergie et plus adaptés à un centre-village. Ces actions seront réalisées dans la mesure du possible via un groupement de marché commun RET/commune de Dingy pour réduire les coûts et les désagréments durant les travaux.

### UN PARTENARIAT COMMUNE/DÉPARTEMENT

L'ensemble de ces travaux concernent la RD 216 et sont soumis de ce fait aux règles départementales destinées à assurer une gestion unifiée sur le département. Les accords prévoient la répartition suivante :

- le département réalisera un nouveau tapis routier sur 2018/2019 pour les secteurs Chesseney et chef-lieu, ainsi que la réfection des murs de soutènement routiers à Chesseney
- la commune prendra en charge les travaux de réfection de voirie, les trottoirs et aménagements.



L'école maternelle



L'accueil de loisirs TIKOULI

## 1

### CHESENEY, TRAVERSÉE DE HAMEAU

Une réunion avec les riverains directs s'est tenue en mairie le 29 janvier dernier pour échanger sur le projet proposé, soit :

- mettre en place deux écluses et un plateau ralentisseur,
- matérialiser des priorités à droite,
- limiter de vitesse à 30 km/h dans tout le hameau,
- mieux sécuriser la sortie du chemin rural « Sous la Ville ».

Par ailleurs, les panneaux « Attention enfants » sensibiliseront aux lieux de ramassage et les marquages bus seront repositionnés.

> **Entre mars et mai 2018** se déroulera une période test via des aménagements provisoires. Une réunion de bilan avec les riverains permettra ensuite d'ajuster le projet avant les aménagements définitifs prévus au 4e trimestre 2018.

> **En juillet-août 2018** seront réalisés d'importants travaux départementaux sur la RD 216 au niveau des affaissements en entrée de hameau. Ces travaux sollicités par la commune consisteront à installer un drainage en amont des affaissements et à réorienter les eaux souterraines pour résoudre définitivement les problématiques rencontrées et favoriser une gestion plus pérenne de la voirie. La circulation sera interdite pendant les travaux.

## 2

### CHEZ COLLET

Un cheminement piéton sera réalisé depuis l'usine Feralp jusqu'à l'embranchement de la route de Provenat, et deux passages piétons seront matérialisés pour sécuriser les déplacements. La largeur de la voirie sera réduite pour limiter la vitesse des véhicules. En mars, une réunion de riverains précisera éventuellement certains éléments.

## 3

### CHEF-LIEU

L'aménagement concerne le bas du chef-lieu entre l'entrée de village/cimetière et l'église : le revêtement de chaussée sera entièrement refait et un trottoir normalisé sécurisant les traversées piétons est prévu sur tout le linéaire côté « Pré Fionnay ». Une barrière est prévue entre le trottoir et la RD, depuis le cimetière à l'espace de jeux pour enfants. Deux écluses et un plateau ralentisseur seront également mis en place. Les travaux seront réalisés entre mai et octobre 2018. Les riverains concernés par les aménagements empiétant parfois sur des parcelles privées (rue étroite) ont été rencontrés en janvier 2018.

#### De la couleur pour alerter les conducteurs

Ces trois projets intégreront des bandes colorées non rugueuses et alerteront l'usager, à chaque entrée de village ou hameau.

Des zones 30 sont prévus.



Suite à différents accidents constatés au niveau du pont et dans le défilé de Dingy, la commune a alerté les services du Département et de la Préfecture : une réflexion complète du revêtement a d'ores et déjà été annoncée et une limitation de la vitesse est à l'étude. Dans cette attente, des contrôles radars ont été sollicités pour que la vitesse soit respectée, a minima.



# ÉDUCATION

Le groupe de travail

## UN SEUL BÂTIMENT POUR LES SERVICES JEUNESSE

Suite à l'enquête/consultation menée en juin dernier et aux retours sur le sujet, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le regroupement des services Jeunesse dans un même bâtiment : services périscolaires et accueil de loisirs, écoles maternelle et élémentaire, salle de motricité (scolaires, périscolaire, associations).

La position centrale du bâtiment et la **mutualisation des espaces communs** (chauffage, salle informatique, salle d'activités, toilettes...) permettront d'optimiser le fonctionnement en limitant au maximum les déplacements des enfants en dehors de l'espace scolaire. Le parking situé à proximité de la salle des fêtes accueillera les parents venant déposer leurs enfants.

Les travaux consistent à réaliser **un nouveau bâtiment attenant aux locaux de l'école élémentaire actuelle** : une attention toute particulière sera portée à **l'intégration paysagère** et à **l'unité architecturale** des bâtiments existants.

Suite à l'accord des deux conseils d'école réunis en conseil extraordinaire en janvier 2017, le programme du projet final sera établi **en concertation avec la communauté éducative** et qui a fait ses preuves dans le cadre du Plan Educatif Territorial. Le **groupe de travail** réunit les élus municipaux en charge, les directeurs et enseignants des écoles maternelle et élémentaire, les parents d'élèves, le représentant de l'Éducation Nationale et les associations agissants dans le cadre du PEDT.

**Une concertation sera aussi menée avec les associations du village** concernant les usages de la salle de motricité.

### CE PROJET A REÇU LE SOUTIEN FINANCIER



**La Région**  
Auvergne-Rhône-Alpes



2017

- la région Rhône-Alpes Auvergne dans le cadre du Plan de ruralité
- l'État, via la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La commune attend en 2018 une réponse à sa demande de complément de financement pour une DETR 2018 (plus de services regroupés). Le projet a été classé « prioritaire » parmi ceux de la CCVT sur la demande faite en Préfecture pour le Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIL).



### 1 SUR LE DÉPARTEMENT, LA FIBRE OPTIQUE

Le SYANE - Syndicat des énergies et de l'aménagement numérique de la Haute-Savoie - assure pour le département le déploiement de la fibre optique. L'enjeu ? Garantir à tous, y compris en zone rurale, l'accessibilité à un réseau performant.

Le SYANE décline des objectifs nationaux à l'échelon départemental, en déployant la fibre optique en deux temps :

#### 2015-2019, PHASE 1

90% des entreprises de plus de 6 salariés et pour les zones d'activités, les principaux sites d'enseignement et de santé, les bâtiments publics situés à proximité du réseau (lycées, collèges, hôpitaux...) et près de la moitié des foyers du département.

#### 2019-2025, PHASE 2

90% des foyers, en affinant le calendrier en fonction de la mise à jour du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SDTAN).

Le raccordement aux réseaux se fait par « poche », (plusieurs particuliers et/ou entreprises). Les opérateurs proposent ensuite une solution de service, entraînant pour les utilisateurs un décalage de l'offre de quelques mois à une année. Dans l'intervalle, les solutions « par satellite » peuvent répondre aux problèmes de débit limité.

Suivez le développement de la fibre optique pour Dingy :

<http://www.syane.fr/les-projets-du-syane/le-reseau-public-fibre-optique-du-syane>

### 2 DANS LE CENTRE VILLAGE, LES MODEM RELAIS

Le Conseil Municipal a conclu une convention d'installation de modem relais dite « Metro Cell » pour couvrir rapidement en extérieur un périmètre d'environ 500m, pour une durée d'1 an.

Le système, à l'essai pour une année sur la Mairie, permettra d'offrir une surface de couverture mobile 3G localisée en attendant la fibre optique. Discret, le boîtier ne nuira pas à l'esthétique du bâtiment et améliorera le réseau en centre-village sans installer d'équipements lourds (type antenne).

### 3 À DOMICILE, LES FEMTO CELL

Les Femto Cell améliorent la couverture 3G à l'intérieur des bâtiments.

Conçus comme relais d'appoint, ils sont moins puissants et encore plus petits. Ils résolvent pour les particuliers ou les petites entreprises les problèmes de réseaux dû à l'isolement d'un bâtiment ou à l'épaisseur des murs notamment.

Renseignez-vous  
auprès de votre opérateur !

<https://boutique.orange.fr/mobile/options/femtocell-orange>

<http://www.femto.freebox.free.fr/>  
<https://assistance.sfr.fr/service-et-accessoire/femto/sfr-femto-tout-savoir.html>

<http://www.femtocell.fr/news/61-nouvelle-offre-femtocell-bouygues-telecom.html>

### UN DÉPLOIEMENT ÉCHELONNÉ SUR LA COMMUNE

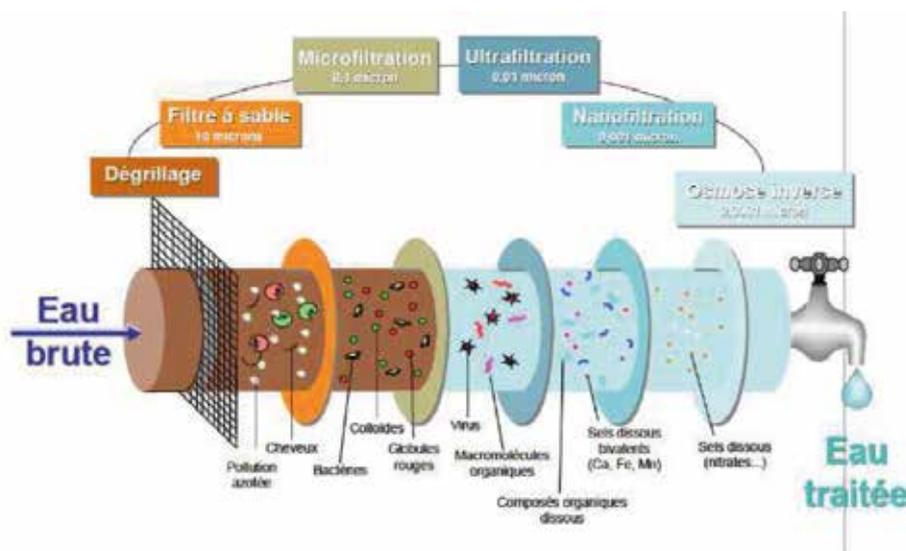
La commune a exposé à l'ensemble des acteurs (département Syane/réseaux Orange/Commune) les problématiques de téléphonie/internet/mobiles lors d'une réunion. Le calendrier prévisionnel du déploiement de la fibre sur la commune est le suivant :

- à compter de 2018/2019 : logements à Nanoir, secteur le plus sinistré en communications,
- 2019-2025 : centre village proche des réseaux Syane.

Suite aux nombreuses demandes et en attendant cette 2<sup>e</sup> phase, le Conseil Municipal a accepté l'étude d'une amélioration localisée sur le centre village pour la téléphonie à l'aide de modems relais (à l'essai en 2018).



# EAU POTABLE



## QUALITÉ DE L'EAU

La commune a dû l'année dernière chlorer l'eau au réservoir général pour pallier un dysfonctionnement de l'armoire de commande des lampes ultra-violet, installées il y a 10 ans, et destinées à désinfecter l'eau. Le problème a été résolu : la chloration de l'eau a été ramenée au minimum.

Bien que les analyses soient globalement bonnes sur Dingy, la commune est confrontée à un problème ponctuel mais récurrent de qualité de l'eau lors des épisodes pluvieux importants. Les mouvements de terrains dus aux périodes de sécheresse et aux fortes pluies qui se succèdent aggravent également la qualité de l'eau.

Le Conseil Municipal a validé en octobre 2017 une étude relative à la mise en place d'un système de filtration, comme en ont déjà installé de nombreuses communes voisines. Ce projet très complexe et coûteux (690 000 € estimé) doit encore être précisé, en termes d'implantation et de faisabilité technique. Il ne pourra dans tous les cas couvrir l'ensemble du territoire.



## MERCI

aux entreprises et à notre fontainier qui interviennent pour terrasser lors des réparations de fuites : nous réussissons grâce à leurs actions à intervenir rapidement et à rétablir le fonctionnement normal de nos réseaux d'eau potable dans les 24 h.

## FIABILITÉ DU RÉSEAU

Après quelques déboires dans la distribution d'eau potable cette année, la commune a cherché des solutions satisfaisantes.

L'alimentation en eau du hameau du Nanoir constitue un problème récurrent. L'ancienne conduite acier (1934) longeant la départementale entre la chapelle du Nanoir et la ferme « Contat » fait fréquemment l'objet de fuites. La dernière s'est produite le jeudi 26 octobre dernier. Les entreprises qui sont intervenues pour la détection et la réparation ont fait preuve de diligence et la distribution de l'eau a pu être rétablie le lendemain dans la soirée. Un projet de remplacement de cette conduite et une demande de subvention ont été déposés en octobre 2017 auprès du

Département. Or, l'Etat a annoncé en janvier 2017 ne plus soutenir ces travaux (baisse des aides de l'Agence de l'Eau). La commune étudie néanmoins la manière de réaliser ces travaux essentiels pour résoudre le problème de fuites récurrentes sur le hameau.

Merci aux entreprises et à notre fontainier qui interviennent pour terrasser lors des réparations de fuites : nous réussissons grâce à leurs actions à intervenir rapidement et à rétablir le fonctionnement normal de nos réseaux d'eau potable dans les 24 h.



Travaux d'eau 2017  
Les Curtils Bas



## ASSAINISSEMENT

La tranche Champs Vions a été livrée en juin 2017 et a ouvert la possibilité de raccordement à 17 logements. La prochaine tranche de travaux se situe entre le sommet de la route de Provenat et le hameau de Poussy.

Ces travaux s'étendant sur **525 m** permettront de **raccorder 19 logements** existants et **6 logements** en projet, pour un coût estimé à **363 000 € TTC** (dont 40 800 € de travaux d'eaux pluviales).

Compte tenu de la capacité de la station d'épuration (STEP), cette tranche de travaux sera la dernière à moyen terme. La commune fait en effet le choix de conserver le potentiel restant de la STEP pour les projets d'aménagements résidentiels prévus par le PLU dans le centre bourg : le réseau existe déjà pour ces petits collectifs et logements intermédiaires de 3-4 logements, actuellement à l'étude. Le raccordement d'autres hameaux nécessitera une extension de la station d'épuration qui obligera la collectivité en charge à acquérir des terrains attenants à la STEP actuelle.

### Le casse-tête du financement

La commune devra recourir à l'emprunt pour assurer ces tranches de travaux. Les subventions demandées ont en effet été refusées par l'Agence de l'Eau :

celle-ci se désengage des projets qui ne sont pas intercommunaux, en plus de la baisse globale des aides.

Les demandes de subventions interviennent dans un contexte national extrêmement difficile de baisse des dotations sur les projets liés à l'eau... alors même qu'il s'agit d'un enjeu de santé publique. Par ailleurs, le gouvernement a annoncé un possible report dans le temps du transfert obligatoire de la compétence Eau & Assainissement à la Communauté de commune, maintenant les communes dans le flou.

En cette période d'incertitude, la commune se bat aux côtés de l'Association des Maires 74 et des Maires Ruraux 74, avec l'appui du Département pour demander à l'Etat et aux Agences de l'Eau le maintien de ces aides essentielles.

**Résultats des prélèvements réguliers de contrôle réalisés par l'Agence Régionale de Santé et travaux planifiés : [www.dingystclair.fr](http://www.dingystclair.fr)**

## DÉNEIGEMENT

**Nous vous remercions de laisser libre le passage du chasse-neige.**

Le déneigement n'est efficace que si chacun joue le jeu et stationne sur les emplacements autorisés : merci d'être attentifs et de faire preuve de coopération. Nous remercions également l'entreprise dingienne Lafrasse-Fils, qui réalise un travail de déneigement de bonne qualité sur la commune. Elle est notamment sollicitée lors des événements exceptionnels, comme les chutes de neige abondantes de janvier 2018.

# URBANISME

## DEUX PROJETS STRUCTURANTS POUR LES DINGIENS

La commune souhaite faire aboutir dès cette année l'aménagement de la zone artisanale de Glandon et l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) située sur la zone Nord/chef-lieu.

### 1 ZAC, DES SERVICES DE PROXIMITÉ

La CCVT et la commune préparent l'ouverture de la zone de Glandon en rassemblant les différents partenaires concernés et menant des réunions de concertation. Cette zone devrait accueillir 5 jeunes artisans de la commune : la réflexion suit son cours concernant leur implantation. Par ailleurs, **un espace « petit commerce local » est aussi prévu : avis aux personnes intéressées** (information en mairie).



### 2 OAP, DES LOGEMENTS ACCESSIBLES

L'aménagement Nord/chef-lieu concerne le tènement situé en amont de l'auberge du Marmiton, au carrefour entre la route de Thônes et celle de la Blonnière. Ce projet, soumis à un accord entre le promoteur, les propriétaires et la commune, pourrait aboutir à la construction d'une quarantaine de logements, comptant un pourcentage de logements sociaux et de logements en accession aidée, nécessaires à la population du village.

Une attention particulière est portée à l'intégration paysagère et à l'architecture des bâtiments, en accord avec le PLU. La hauteur sera limitée à rez de chaussée + 1 étage + combles, soit l'équivalent d'une maison. Les parkings seront en majorité enterrés, en veillant aux cheminements piétons.

## PLU & IDENTITÉ ARCHITECTURALE

Le PLU met l'accent sur le maintien du caractère traditionnel de l'habitat.

Il fixe notamment en zone urbaine pavillonnaire les critères suivants :

- façades mixant pierres, enduit et bois (**20% minimum**),
- toitures à deux pans minimum, pente comprise entre **35 et 70%**, sens du faitage principal parallèle à la pente et limitation des toitures terrasses à **20m<sup>2</sup>**,
- respect du nuancier des couleurs traditionnelles de la région (disponible en mairie) pour les façades et menuiseries (interdiction des menuiseries blanches).

Par ailleurs, les clôtures doivent être composées d'éléments à claire-voie. Des procès verbaux d'infraction au code de l'urbanisme peuvent être rédigés et transmis au Procureur de la République.

Le logement communal situé dans la copropriété « le Chêne » (75 chemin de la Maison Forestière) fait l'objet de travaux d'isolation acoustique, via les services des chantiers de réinsertion de la Communauté de Communes des Vallées de Thônes. Un relogement provisoire a été organisé pour le locataire pendant le temps des travaux. La commune remercie les acteurs de ce projet qui permettra de répondre à la sollicitation des occupants de la copropriété de 4 logements dont 1 seul est communal.



## DEMANDES D'URBANISME

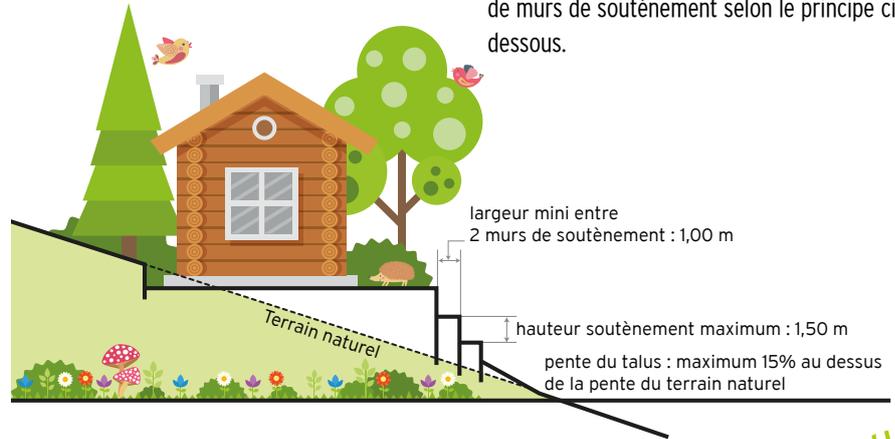
Les constructions nouvelles, les travaux sur constructions existantes, les aménagements et de nombreux autres projets sont soumis à autorisation d'urbanisme.

### Il s'agit des travaux suivants :

- modifications de l'aspect extérieur de votre construction, édification d'une clôture, démolition...
- installation d'une piscine (> 10m<sup>2</sup>) ou d'un abri de jardin (plancher ou emprise au sol > 5m<sup>2</sup>),
- division foncière en vue de construire,
- changement de destination des locaux.

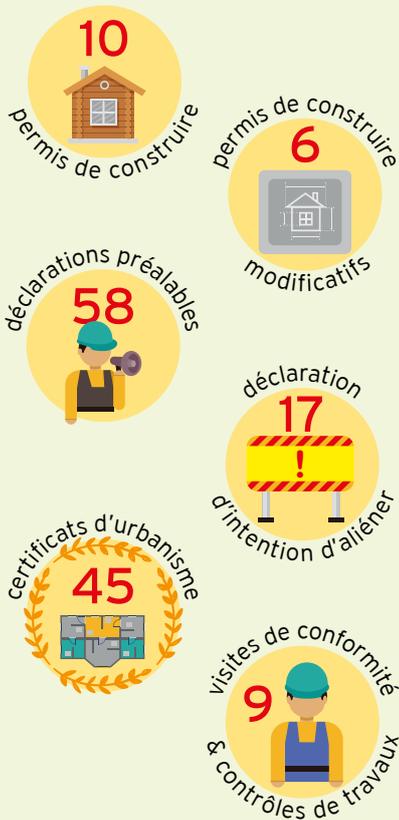
Les règles du PLU doivent être respectées même si vos travaux ne sont soumis à aucune autorisation d'urbanisme.

Le PLU définit ainsi des règles en matière de plantations (essences locales variées obligatoires, interdiction des haies monovégétales résineuses type thuyas) ou de murs de soutènement selon le principe ci-dessous.



## COMMISSION URBANISME : EN FLUX TENDU

Depuis février 2017, le PLU sert de référence aux instructions. La Commission Urbanisme a assuré cette année une centaine de rendez-vous pour répondre aux demandes d'avant-projet et de projets des propriétaires :



Informations détaillées :  
encart Urbanisme joint au bulletin.

- L'administration fiscale et la commune doivent être informées de toute création de « nouveaux » logements ou « modifications » de locaux existants pour mettre à jour les bases fiscales, les redevances et accès aux services, pour maintenir l'équité des facturations et impositions entre administrés.
- Depuis le 01/01/2016, ce n'est plus l'État mais la CCVT qui instruit les permis de construire et certificats d'urbanisme d'opération. Les services municipaux prennent en charge les autres dossiers.

## UN COUP DE POUCE À LA RÉNOVATION

Savez-vous que des aides à la rénovation de logement peuvent atteindre 15 à 80% du montant HT de votre projet ?

Elles concernent les propriétaires qui occupent (en résidence principale) ou louent leur logement : amélioration de la performance énergétique, maintien à domicile (bac à douche, monte escalier...), mise aux normes de l'assainissement individuel.

Plus d'info : Urbanis, chargé de l'OPAH pour la CCVT, tel 04 79 33 21 26, [chambery@urbanis.fr](mailto:chambery@urbanis.fr)

## ACCESSIBILITÉ

La loi prévoit notamment l'accès des personnes à mobilité réduite aux établissements recevant du public. Des agendas d'accessibilité programmée (ADAP) encadrent le déroulement des travaux : Dingy a 4 ans pour réaliser les aménagements nécessaires.

La commune est accompagnée par le bureau d'études BATISAFE, qui a réalisé une étude de mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP). **Le Conseil Municipal a privilégié les approches globales par bâtiment et les travaux à réaliser en interne ou avec des acteurs locaux.** Des dérogations ont été sollicitées pour la Chapelle de Nanoir, la Chapelle de la Blonnière, le vestiaire du stade de foot et l'ancien presbytère.

Les travaux à réaliser sont estimés à 22 170 € HT.



## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

### DE L'ÉNERGIE À REVENDRE !

Une multitude d'actions portées par la commune et/ou les habitants s'inscrivent dans une démarche écologique et participative. Des engagements individuels - et collectifs - qui font boule de neige...

La commune souhaite jouer le rôle de catalyseur des propositions locales, accompagner les initiatives privées et associatives et agir lorsque nécessaire au niveau public.

place restante pour illustration chiffres clés sur l'éclairage public

### ECLAIRAGE PUBLIC

- **Mise en place de LEDS** dans les lampadaires pour améliorer l'éclairage des voies et des ambiances
- **Priorité à l'éclairage des bâtiments** qui permet une gestion affinée des consommations selon les usages (coupure graduelle la nuit selon les besoins d'éclairage des chaussées adjacentes) et une valorisation du patrimoine bâti
- **Diminution des lampadaires** au centre-bourg (plus aux normes)
- **Mise en lumière de l'église et de la mairie** et **extinction automatique** des lumières à 23h : 1332 KW d'économies d'énergie/an, soit une baisse de **995 €**
- **Extinction de l'éclairage public de 24h à 6h** (dans les lieux qui pourront être dotés d'éclairages spécifiques pour 2018) : moindre pollution lumineuse, respect de la biodiversité

### BÂTIMENTS PUBLICS

- **Isolation** de la salle des fêtes en 2016
- **Analyse des possibilités d'économies d'énergie** sur le village réalisée par la DDT
- **Partenariat avec le SYANE** pour chiffrer les travaux nécessaires aux économies d'énergie
- **Nouvelle gestion de chauffage** selon les usages (associations/scolaire/périscolaire/administratif) pour optimiser les dépenses énergétiques



### INITIATIVES IMPLIQUANT LES HABITANTS

- **2015** : une famille de Dingy gagnait le défi de PrioritéTerre pour les initiatives privées d'économies.
- **2017** : la commune a installé une borne électrique de recharge des véhicules en entrée de village (soit un coût de **2€**/

habitant) et amélioré la gestion des déchets et du tri aux abords de l'espace jeux et du cimetière.

- **2018** : projet en collaboration avec le Centre Communal d'Action Sociale

Bienvenue à Sophie et Ingrid qui rejoignent l'équipe, merci à Véronique et Paulin pour leur contribution depuis 3 ans.



Au début de l'été 2018, un projet participatif à disposition de tous autour des plantes aromatiques, des graines anciennes et des plantes médicinales

- A l'étude, conférence sur l'utilisation de ces plantes et sur les modes de culture.
- Covoiturage : le CCAS étudie la possibilité de développement informatique d'une application ou d'un lien sur le site de la mairie.

# ALIMENTATION & APPROVISIONNEMENTS



## BON, LOCAL & BIO !

La commune s'engage en matière d'approvisionnements en circuits courts. Ecoliers, habitants, producteurs : tout le monde y gagne...



2017

- Cantine : « sensibiliser à l'équilibre alimentaire », via la création d'un menu par les enfants de maternelle
- Présence de « La Ruche qui dit oui » une fois par semaine en remplacement du marché
- CCAS : jardins aromatiques

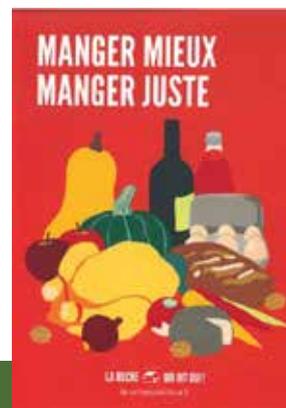


2016

- Cantine : « manger local »
- Approvisionnement via une plateforme de produits locaux
- Découverte des produits locaux avec l'association Saveurs des Aravis
- « Atelier culinaire » dans le cadre des TAP
- Marché associatif local

2015

- Cantine : « bien manger »
- repas bio par semaine, avant l'obligation faite aux restaurants scolaires de proposer 20% de bio aux convives via le Grenelle de l'Environnement.



## LES PRODUCTEURS LOCAUX PASSENT À TABLE

« La Ruche qui dit oui », c'est une communauté reliant producteurs et consommateurs. 25 familles de la commune ont déjà rejoint la ruche : la dynamique est en marche !

« La Ruche qui dit oui » permet de s'approvisionner auprès de producteurs locaux engagés dans leur manière de produire, favorisant le lien direct avec le producteur. La seule intermédiaire est l'administratrice de la ruche qui s'attache à faire coïncider les demandes des consommateurs et les capacités des producteurs.

Pour l'heure, les commandes des habitants de Dingy sont groupées à celles de la ruche de Nâves Parmelan. Dès 50 familles utilisatrices, une ruche indépendante pourra ouvrir sur la commune.

Les commandes passées en ligne sont disponibles chaque jeudi près de la bibliothèque, entre 19h30 et 20h. Jeudi 26 avril à 18h, la ruche de Dingy propose une journée avec les producteurs : dégustation, concours de dessins pour les enfants et panier garni à gagner.

Renseignements auprès d'Hélène,  
06 04 19 67 78, [laruchededingy@gmail.com](mailto:laruchededingy@gmail.com)



## ÉDUCATION

### RYTHMES SCOLAIRES : ENTRE ACTIONS ET RÉFLEXION

Depuis 2013, la journée de l'enfant est un sujet clé pour l'ensemble des acteurs locaux. Le Programme éducatif de territoire (PEDT) guide l'ensemble des choix de la commune... jusqu'à la réforme des rythmes scolaires et son possible revirement.

En 2013, la **réforme des rythmes scolaires** impose aux communes de passer à 4 jours 1/2 d'enseignement par semaine et à mettre en place un **Programme Educatif de Territoire** (PEDT). En 2014, la commune mobilise les acteurs concernés par la journée de l'enfant pour construire une offre complète et cohérente. Elle propose notamment des temps d'accueil périscolaire (TAP) proposant aux enfants de l'école élémentaire de découvrir une quinzaine d'activités différentes au cœur de l'année scolaire, pour un coût modique.

En juin 2017, un nouveau décret relatif aux **dérogations à l'organisation de la semaine scolaire** dans les écoles maternelles et élémentaires publiques voit le jour. Celui-ci laisse le choix aux communes de déposer auprès du Directeur d'académie une demande dérogatoire pour revenir à la semaine de 4 jours d'enseignement par semaine.

### UNE RÉFORME QUI FAIT DÉBAT

Le 14 décembre 2017, la commune a réuni un groupe de travail composé d'élus, d'associations, de représentants de parents d'élèves, d'enseignants et du Directeur Départemental de l'Education Nationale (DDEN) s'est réuni pour dresser le bilan du PEDT 2015-2018 et échanger sur les rythmes scolaires de la rentrée 2018-2019.

Les acteurs de la communauté éducative se sont accordés à dire que le PEDT 2015-2018 a permis de développer une offre éducative de qualité, de créer du lien entre les acteurs éducatifs et de apporter plus de cohérence dans le travail auprès des enfants.

Mais les retours font tous état d'une même constat : l'objectif même de la réforme - améliorer le rythme de l'enfant - n'est pas atteint.



**DINGY EST UNE COMMUNE FAMILIALE :  
LA JEUNESSE EST UN AXE FORT AU COEUR DE SES PRIORITÉS.**

Après Thônes, Digny est la commune de la CCVT qui compte le plus d'enfants dans les écoles publiques.

Digny est la commune de la CCVT qui compte le plus grand nombre de familles nombreuses, proportionnellement à sa population.

## LA RÉFORME DES RYTHMES SCOLAIRES VUE PAR...

### ... LES ENSEIGNANTS

- Les après-midis sont trop courts pour conduire de réels apprentissages.
- Les élèves sont nombreux à rester au périscolaire et à passer de longues journées.
- Les suivis extérieurs (médecins) et activités extrascolaires sont condensés le soir et le mercredi après-midi.
- Les journées sont trop chargées, avec peu de temps libre.
- Les élèves sont moins attentifs les après-midis (le jeudi) et fatigués le vendredi.
- Il ya beaucoup d'absence le mercredi matin.



Les enseignants de l'école maternelle et élémentaire

### ... LES PARENTS

Un questionnaire a été transmis aux parents début 2018 pour connaître leur avis sur le retour à la semaine de 4 jours et guider les acteurs de la commune dans leur réflexion, en accord avec les souhaits des familles.

	MATERNELLE	ÉLÉMENTAIRE	TOTAL
Pour le maintien des 4,5 jours	19%	25%	23%
Pour le retour à 4 jours	81%	75%	77%

### ... LES CONSEILS D'ÉCOLE

Le 16 janvier se sont tenus les conseils d'école extraordinaires de maternelle et d'élémentaire. La communauté éducative s'est prononcée par vote sur son souhait de revenir ou non à la semaine de 4 jours, soit pour chaque école : les enseignants, un représentant des parents d'élèves par classe, deux élus municipaux, le DDEN.

Chez les maternelles, le retour à la semaine de 4 jours a été approuvé à l'unanimité.

Chez les élémentaires, le retour à la semaine de 4 jours a été approuvé avec **10 pour / 1 contre**.



Les deux conseils d'écoles réunis

## QUELLE FEUILLE DE ROUTE POUR LA COMMUNE ?

La commune est la seule habilitée à proposer au rectorat une demande de dérogation. Le Conseil municipal a souhaité suivre l'avis des parents et des conseils d'école.

1

### FAIRE ÉVOLUER LA GESTION DES RYTHMES SCOLAIRES

Suite aux conseils d'école et à conseil municipal, un courrier de demande de dérogation a été envoyé au Directeur d'académie pour demander le retour à la semaine de 4 jours. Un avis officiel sera rendu à la commune fin février.

2

### CONSERVER CE QUI MARCHE

Quelle que soit la réponse, le groupe de travail se réunira de nouveau pour construire le Plan éducatif territorial 2018-2021 avec un objectif : maintenir une offre éducative de qualité en poursuivant les ateliers le soir.

3

### QUID DU MERCREDI ?

En cas de retour à la semaine de 4 jours, la commune mettra en place un centre de loisirs le mercredi à la journée. Les modalités de fonctionnement et d'organisation de la semaine scolaire, du périscolaire et de l'accueil de loisirs du mercredi seront définis au plus tôt.

# AGENTS COMMUNAUX & JOURNÉE DE L'ENFANT



*Bénédicte et Céline*



*Thierry*



*Pauline*



*Joce*



*Nicolas*



*Jocelyne*



*Laurence*



*Nathalie*



*Odile*



*Dominique*

- Céline : directrice périscolaire, sensible à apporter bonne humeur et qualité de service aux petits et grands.
- Pauline : directrice adjointe arrivée dans les starting blocks depuis le mois d'octobre 2017, elle aime transmettre sa passion du sport aux enfants.
- Nicolas : le midi et le mercredi à Tikouli, son truc à lui, c'est atelier bois et graffiti !
- Laurence : animatrice culinaire et cuisinière, elle prend autant de plaisir à nous faire goûter ses recettes qu'à les transmettre aux enfants !
- Odile : nouvelle venue dans l'équipe et ancienne fleuriste, elle a choisi de transmettre son talent pour le bricolage aux enfants !
- Dominique : toujours avec le sourire, Dom donne un indispensable coup de main le midi à toute l'équipe !
- Thierry : notre cuisinier met les petits plats dans les grands tous les midis et régale les papilles de vos petits et grands !
- Joce et Jocelyne : piliers incontournables des tout-petits, toujours avec calme et sérénité.
- Nathalie : de la couture à la création de jeux de société en passant par la poésie, le CMJ et la préparation des cérémonies, Nathalie est toujours à l'affût de nouvelles idées pour animer les après-midis !
- Bénédicte et Florence : elles s'occupent de leur nouveaux né en ce moment, félicitations aux parents.



## CULTURE

### BIBLIOTHÈQUE : 100% MUNICIPALE, 100% LOCALE

Si la bibliothèque fonctionnait déjà sur un budget communal, la gestion était déléguée à l'association D'Lire et ses bénévoles. Dès mars 2018, elle devient 100% municipale. Si une page se tourne, le plaisir de lire et faire lire reste entier !

Les bénévoles de la bibliothèque ont souhaité arrêter l'association pour se libérer de la gestion qu'elle engendrait : assemblées générales, gestion comptable... Le Conseil Municipal a accepté ce passage à une bibliothèque 100% municipale après consultation des membres du bureau de la bibliothèque et du département. L'équipe de la bibliothèque reste impliquée bénévolement pour l'ouverture et la gestion des ouvrages : choix des livres, lien avec Savoie Biblio notamment.



### AUJOURD'HUI, LA BIBLIOTHÈQUE REPRÉSENTE

- **3000** ouvrages
- **500** prêts par Savoie Biblio (renouvelés chaque année et chaque mois)
- **150 à 200** inscriptions.



### RENCONTRES AUTEURS

- **24 mars, 10h** : rencontre avec Emmanuel Venet, psychiatre et écrivain, auteur de « Marcher droit tourner en rond », monologue d'un autiste asperger.
- **7 avril, 10h** : rencontre avec Facime Ewains Wesh pour son roman « Les brasseurs de la ville », lutte du peuple haïtien contre la déchéance et la mort.

A compter du 1<sup>er</sup> mars 2018, les bénévoles continueront d'assurer les activités de la bibliothèque, d'accueillir le public et les écoles et d'organiser des manifestations littéraires. Les inscriptions se feront comme actuellement à la bibliothèque, Marie Chataignon étant nommée régisseur de recettes.

La commission municipale « animation » assurera le suivi de la gestion de la bibliothèque et l'examen des projets. **De nouveaux projets devraient voir le jour, notamment à destination des adolescents : la création d'une salle à l'étage est à l'étude pour proposer un espace BD, mangas et médiathèque.**

PUBLICS	TARIFS À PARTIR DU 01/03/18	Par décision du Conseil municipal, les adhésions deviennent gratuites pour l'ensemble des enfants, les familles (2 personnes et plus) bénéficiant d'un tarif unique.
ENFANTS (-18 ans)	<b>Gratuit</b>	
ADULTES (+ 18 ans)	<b>10€</b>	
Famille	<b>15€</b>	

### MAIS AUSSI DES TEMPS D'ÉCHANGE ET DE PARTAGE

- prêts
- désherbage : retrait des vieux livres, réagencement de l'espace...
- rencontres avec les auteurs
- rencontre avec les écoles 1 fois/mois,
- la participation à la rentrée littéraire
- un partenariat avec « Au Bonheur des Mômes »
- participation aux « Arts en balade ».



# PROJETS COLLABORATIFS

## ARTS EN BALADE : DE JOLIS LIENS

C'est autour d'une action commune que ce sont réunis l'ensemble des acteurs du village pour la première édition des « Arts en balade » : associations, mairie, bénévoles, Marmiton.

**Vous souhaitez rejoindre  
l'équipe des bénévoles ?  
Adressez-vous à Sophie Grésillon  
06 72 96 48 48**

L'idée ? Donner rendez-vous aux savoir-faire et ressources locales durant deux jours festifs et créatifs. Mission accomplie ! Fin août 2017, la première édition des Arts en balade a rempli sa mission : amener les arts dans notre village pour le faire mieux connaître lors de balades musicales, théâtrales, contées, littéraires ou d'activités manuelles telle que le travail du bois.

**Nous vous attendons nombreux pour l'édition 2018 en septembre.**

### ALEX, LA BALME ET DINGY RÉUNIS !

Le 13 juillet dernier, les 3 communes ont uni leur énergie pour la première fois pour offrir aux villageois, tous réunis à Digny Saint-Clair, un feu d'artifice plus conséquent. Une soirée festive mêlant musique et féerie qui a suscité l'adhésion...

Digny en fête s'était également mise en 4 pour la réussite de cette soirée, assurant la petite restauration et la buvette, le groupe musical et une belle décoration.

### RÉ-APPRENDRE À MARCHER

L'Association Mayann Autisme et Vie a accueilli le 30 novembre dernier Danilou, marcheur

du désert. Il a partagé avec l'assistance les plaisirs de la marche en conscience pour s'ouvrir à son environnement et les postures à privilégier pour éviter le mal de dos... Un très beau diaporama accompagnait ce partage d'expérience.

### ESPRIT DE NOËL

Bravo à l'APED et aux enfants pour la décoration de la grenette, particulièrement réussie, lors de la traditionnelle fête de Noël... Les décorations de la salle des fêtes, réalisées sur le temps périscolaire, ont contribué à la magie de ce rendez-vous festif.

## APPEL À PARTICIPATION

**Vous avez réalisé une action un peu différente ou souhaitez partager un moment fort passé ou à venir touchant tout le village et/ou ses habitants ?  
N'hésitez pas à partager vos projets.**



CCAS

## DES ACTIVITÉS POUR CHACUN, DU LIEN POUR TOUS



### LITTÉRATURE

#### • Prix AlTerre ado

Tu es collégien ? Participe au choix du lauréat alTerre ado 2018, à l'occasion des 10 ans du prix.

Les 6 romans sélectionnés sont proposés dans les bibliothèques et les centres de documentation des collèges.

Rendez-vous ensuite le 28 avril à Aix-les-Bains pour la remise des prix lors d'une journée pleine de surprises. Un bus sera mis en place pour acheminer les élèves au Forum.

En 2017, « Ne ramenez jamais une fille du futur chez vous » (Nathalie Stragier, éd. Syros) avait été primé.

**Remplis ton bulletin et vote pour ton roman préféré avant le 30 mars 2018.**

**Renseignements auprès des bibliothécaires, de l'enseignant documentaliste du collège ou de Savoie-Biblio.**

#### • Personnes en situation de handicap

La commune met en place durant le premier trimestre 2018 des actions spécifiques, notamment la diffusion de livres audio.

**Renseignements auprès de la bibliothèque.**



#### • Boîte à livres

Porté par les enfants du Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), le projet d'une boîte à livres est à l'étude. Le principe est simple : chacun peut emprunter le livre de son choix et/ou déposer dans la boîte les livres qu'il souhaite mettre à disposition de tous. Les enfants travailleront en lien avec la bibliothèque pour apprendre à gérer « leur » boîte à livres.

### CINÉMA

Nouveau Le Centre Communal d'Action Sociale programme régulièrement des séances cinéma, à partager en famille.

Décembre 2017, « L'Étoile de Noël », séance-goûter conviviale offerte par la commune (150 personnes, dont 80 enfants).

Février 2018, projection de « L'école buissonnière », en partenariat avec le festival CINEMINO.

Été 2018 : projection d'un film en plein air au stade de foot.

**La programmation des films est désormais conçue par trimestre et affichée sur les panneaux lumineux et le site internet de la commune.**



### CONFÉRENCE

#### « RÉVISION DU CODE DE LA ROUTE »

Suite à l'enquête menée par le CCAS auprès des



Aînés, venez tester vos connaissances le 12 mars prochain et voir si vous auriez votre Code !



### REPAS DES AÎNÉS

Vous avez 65 ans ou plus : le CCAS sera heureux de vous accueillir le **dimanche 8 avril 2018** pour le traditionnel repas des aînés.

**Informations et inscriptions courant mars.**

### FÊTE DES MÈRES

25 mai 2018

# VIVRE ENSEMBLE

En juin et septembre, la commune réunit les associations pour faire le point sur les animations et projets annuels, les atouts à maintenir et les améliorations souhaitées.

## VIE ASSOCIATIVE

Quels sont les liens entre les associations et la commune ? De quels moyens disposent les énergies locales pour animer le village ? Revue de détail, entre visite de terrain et visite de chantier...

### 1• DES MOYENS À LA HAUTEUR DES BESOINS

Les associations sont satisfaites des outils disponibles : Salle des fêtes, salle Fier et Parmelan, city stade... Elles n'ont pas fait part de demandes particulières, hormis un percolateur - déjà acheté - et le souhait d'une barre de lumière qui pourrait être acquise en partenariat avec le foyer pour installer des projecteurs.

### 2• CHAUFFAGE DE LA SALLE DES FÊTES

La salle des fêtes est utilisée pour des usages variés, avec des besoins de chauffage différents et pas toujours compatibles. Compte tenu de la configuration de la salle, il a été proposé d'accueillir les groupes qui le souhaitent dans les salles Fier et Parmelan où le chauffage est plus finement ajustable lors des périodes de grand froid (les goûters seraient exceptionnellement permis). Un chauffage d'appoint pourra être étudié.

### 3• ORGANISATION ET RÉPARTITION DES ESPACES COLLECTIFS

Il a été convenu que les associations utilisant l'espace buvette du City Stade assureraient à tour de rôle le nettoyage approfondi des lieux pour un meilleur partage et usage de l'espace. La mairie continuera d'assurer l'entretien extérieur et des abords (toilettes, poubelles...), les associations s'étant engagées à assurer l'entretien :

- fin août pour la pétanque
- octobre/novembre pour le Foot
- mi-juin par le Dingo Trail/Aped.

Les associations et la mairie demandent à chacun(e) de préserver ces espaces collectifs

en veillant à ne pas laisser de détritiques (bouteilles, mégots...) derrière les vestiaires du foot et/ou la buvette au city, sur le parking, derrière la salle des fêtes/cantine...

### 4• PLAN VIGIPRATE, SÉCURITÉ & RESPONSABILITÉ DES ORGANISATEURS

Toujours en vigueur, le plan Vigiprate impose aux organisateurs de mettre en place des moyens de contrôles appropriés :

- accès restreints,
- contrôle des entrées...

Ceux-ci sont validés avec la mairie et la gendarmerie/pompiers même lorsqu'il n'y a pas d'usage de salles : city stade, rassemblement devant l'école ou la grenette...

Les horaires de fin de soirée sont limités pour éviter les accidents liés à la consommation d'alcool. Les autorisations de débit de boisson sont officiellement accordées jusqu'à 1h du matin : les associations doivent s'engager à ne plus servir les consommateurs 1/2h avant, voire 1h selon la recommandation de la Gendarmerie.



# FOOT À DINGY

## UNE HISTOIRE QUI DURE

Passion partagée, le foot rassemble les dingiens dans un lieu certes en pente mais qu'on nous envie pour son cadre et l'ambiance !



Nous étudions depuis plus d'un an la mise aux normes du terrain de foot, suite à la demande du Club et à la Fédération Française de Football. En effet, la « légère » pente (5%) du terrain le rend impropre à l'accueil de compétitions officielles et est problématique à partir d'un certain niveau de jeu. Les vestiaires nécessitent eux aussi des améliorations, demandées par la Fédération : douche pour l'arbitre, vestiaires agrandis...

La commission et la municipalité ont mandaté les entreprises CHANEAC pour une mission complète de maîtrise d'œuvre (montant total **15 600 €**, dont une phase projet de **5 160 €**) et BETEC pour l'étude de sol, obligatoire pour toute décision d'investissement et de subventions.

### DEUX OPTIONS DE JEU

Deux possibilités ont été abordées dans l'étude menée, partagées avec le club de Dingy Saint-Clair :

- une remise aux normes en stade en gazon synthétique (permettant de jouer plus longtemps dans l'année)

Coût : **1 020 000 € TTC**, incluant le terrassement (**300 000 €**), le drainage, l'éclairage (**110 000 €**), le gazon synthétique (**290 000 €**) et les clôtures.

- un terrain nature comme le terrain actuel, mais drainé et sans pente.

Coût : **720 000 € TTC**, incluant le terrassement (**155 000 €**), le drainage, l'éclairage (**110 000 €**), le gazon naturel (**100 000 €**) et les clôtures.

A ce jour, les subventions sont insuffisantes et les perspectives encore incertaines.

L'étude détaillée a montré un fort impact sur l'environnement pour mettre le stade aux normes :

- nécessité d'un mur de soutènement de 2 m autour du stade côté village et côté Parmelan, mise en place de barrières entre le public et le stade,
- au-delà des coûts importants et des contraintes environnementales/visuelles, l'étude du bureau d'études a montré que la mise aux normes n'est pas essentielle dans sa totalité.

### DÉROGATION ACCORDÉE JUSQU'EN 2025

La commune travaillera en 2018 à la réfection des vestiaires et douches, importants pour les joueurs et les arbitres, suite à l'obtention d'une dérogation jusqu'en 2025 pour jouer sur le terrain actuel. En accord avec le Président du Football Club de Dingy, le Conseil municipal souhaite prendre le temps de la réflexion et d'échange avec le club et la FFF pour permettre au mieux la continuité de l'activité qui fédère aujourd'hui plus de 200 adhérents dont de nombreux enfants.

# TEMPS FORTS



## À L'HONNEUR

Lors de la cérémonie des vœux 2018, Mme Le Maire et le Conseil Municipal ont souhaité saluer des personnalités locales qui oeuvrent avec conviction et passion au quotidien et participent à la vitalité de notre territoire. Félicitations à eux, qui ont marqué Dingy cette année !

### **LOUIS AGNELLET, médaille d'argent aux « Jeux Olympiques de l'artisanat »**

Louis Agnellet décroche la médaille d'argent lors de la Finale internationale de l'Olympiade des Métiers à Abu Dhabi dans la catégorie Pâtisserie Confiserie.

Dingien, Louis est le fils de Nathalie et Patrick Agnellet, pâtissier chocolatier renommé installé à Annecy-le-Vieux. Un beau parcours depuis ses premiers gâteaux à 5 ans jusqu'à la confection du gâteau d'anniversaire des 40 ans d'Emmanuel Macron fin 2017.

### **ALAIN FAVRE-FÉLIX, porte-drapeau décoré lors de la Cérémonie du 11 novembre**

« Lors du traditionnel recueillement au carré militaire, Madame le Maire et le Président et doyen des anciens combattants Henri Clavel ont déposé une gerbe de fleurs, en présence du nouveau Capitaine Morlant du 27e BCA, des élus et de Bernard Cadoux (Souvenir Français).

La cérémonie à l'église a été suivie d'un rassemblement devant le Monument aux morts avec l'assemblée villageoise. Les enfants présents étaient accompagnés de Nathalie Duval, responsable du CMJ.

A la suite des discours de Mme le Maire, de Clara Durand, maire du CMJ, et du discours du Ministre lu par le 1er adjoint David Bosson, les noms des 34 morts pour la France ont été cités par l'assistance, les enfants déposant pour chacun d'eux une rose blanche en leur hommage au Monument aux morts.

Après une minute de silence, les élus ont salué le porte-drapeau Alain Favre-Félix, qui a reçu lors du von d'honneur la plus haute distinction pour service rendu en tant que porte-drapeau depuis plus de 40 ans ! Un moment d'émotion unique... »

### **HENRI CLAVEL, Président et doyen des Anciens Combattants**

### **FÉLICITATIONS À ANTOINE DENÉRIAZ qui poursuit son parcours dans l'univers du ski**

Le 12 février 2006 aux JO de Turin, Antoine Dénériaz devenait Champion olympique de descente. Plus de 10 ans déjà et toujours actif dans le sport, il a réussi une belle reconversion dans le ski avec la création de sa propre marque. Discret, Antoine habite avec sa famille à Nanoir et continue de témoigner auprès des plus jeunes, comme lors de la Coupe du Monde de Val d'Isère.

### **BIENVENUE AU MAJOR BEGEY qui prend le commandement de la gendarmerie de Thônes**

Le Major Begey remplace le Major Gonin. Nous remercions l'ensemble de l'équipe de gendarmerie pour ses actions sur le territoire et à Dingy, avec un coup de chapeau particulier pour leur sensibilisation à l'école de Dingy auprès du Conseil Municipal des Jeunes.

## REPRÉSENTATIVITÉ

### TOUR D'HORIZON DES ACTIONS DE VOS ÉLUS AU 1<sup>ER</sup> SEMESTRE 2018

#### AOÛT 2017

- 3 : Commission Urbanisme
- 7 : Réunion chantier Curtils
- 10 : Commission Urbanisme
- 14 : Commission n° 1 OT Thônes
- 17 : Commission Urbanisme
- 21 : CR Commission Économie
- 23 : Réunion Zone d'Activité Commerciale et Artisanale
- 24 : Commission Urbanisme
- 31 : Commission Urbanisme

#### SEPTEMBRE 2017

- 1 : Municipalité
- 4 : Commission Travaux /bâtiments/voirie
- 5 : Réunion chantier église • CCVT, Bureau
- 8 : Municipalité
- 12 : CCVT, Conseil communautaire
- 13 : Commission bâtiments
- 14 : Commission Urbanisme
- 15 : Cinéma CCAS
- 16 : Conférence Trésors des églises
- 18 : Réunion bibliothécaires CCVT • Commission Urbanisme • Commission n° 2 OT Thônes • Réunion CLECT
- 19 : Interview AG Glières • CCVT, Bureau
- 21 : Réunion Carmaco
- 22 : Municipalité • Point travaux SYANE • Commission Finances
- 25 : RIFSEEP • Commission Urbanisme • Réunion des présidents d'associations
- 27 : Réunion CCAS • Réunion Commission jeunesse animation
- 28 : Commission Visite de sécurité Salle des fêtes • Commission eau Nanoir/assainissement Poussy/source Martinod
- 29 : Municipalité

#### OCTOBRE 2017

- 2 : Commission Urbanisme
- 3 : CCVT, Bureau
- 4 : Réunion « Arts en balade »
- 5 : RIFSEEP
- 6 : Conseil Municipal public
- 9 : CCVT, Commission sociale et prévention jeunesse • Commission urbanisme
- 10 : Point travaux • RET programmation 2018
- 12 : CCVT, rencontre économie/indoor • Commission Bâtiment-chauffage
- 13 : Réunion travaux église • Cinéma CCAS
- 14 : AG Club de jeux société
- 16 : Commission Urbanisme • Conseil municipal privé
- 17 : Réunion réforme état civil • Rencontres statutaires CDG74

- 19 : CCVT Saveurs des Aravis • Réunion SDIS
- 23 : Commission Urbanisme
- 25 : CCVT Copil Natura 2000
- 26 : COPIL Natura 2000

#### NOVEMBRE 2017

- 2 : CCVT, Commission petite enfance
- 3 : Municipalité • Théâtre + (4 - 5)
- 6 : Réception 2ème chantier église • CCVT Bureau • Commission Urbanisme
- 8 : Réunion Commission géographique Haut-Rhône • CCVT, CAO Marchés travaux • CCVT, Commission patrimoine
- 9 : Formation actualité marchés publics • Conseil école élémentaire
- 10 : Municipalité, CCVT Soirée parentalité, Théâtre (+ 11-12)
- 13 : CCVT, conseil communautaire
- 14 : Réception chantier église • Conseil école maternelle
- 15 : Réunion CCAS
- 17 : Inauguration (piste Collet) • Cinéma CCAS
- 20 : SDIS Epagny • Commission Urbanisme • Conseil municipal public
- 21 : CCVT, bureau
- 24 : Commission Voirie • Municipalité • Film documentaire « la bouteille à la mer »
- 27 : Rencontre riverains Chessenay • Commission Bâtiment/Accessibilité • Commission Urbanisme
- 28 : CCVT, réunion plateforme de location
- 29 : Réunion DDT eau • Réunion « Arts en balade »
- 30 : Conférence, association Mayann Autisme et vie

#### DÉCEMBRE 2017

- 1 : Contrôle raccordements collecteurs • Réunion prg 2018 RET • Municipalité • Boom country
- 2 : AG Souvenir Français
- 4 : Copil chantier d'insertion CCVT • Commission Urbanisme
- 5 : Point travaux • CCVT, Bureau
- 7 : CCVT, réunion publique s/ enquêtes relatives à l'activité commerciale
- 8 : Municipalité • Cinéma CCAS • Club jeux société
- 11 : Commission urbanisme • CCVT
- 12 : CCVT, Conseil communautaire
- 13 : Conseil municipal
- 15 : Municipalité • Fête de Noël APED
- 18 : Commission Urbanisme • Conseil Administration OT
- 19 : CCVT, Bureau
- 22 : Municipalité
- 26 : CCAS Cinéma
- 29 : Municipalité

#### JANVIER 2018

- 2 : CCVT, Bureau
- 5 : Municipalité
- 8 : Conseil d'Administration Saveurs des Aravis • Commission Urbanisme
- 9 : Bureau CCVT
- 11 : Intervention Alpes Contrôles
- 12 : Vœux CCVT • CCAS cinéma
- 15 : Commission Urbanisme • Conseil municipal privé
- 16 : Conseil d'école
- 18 : AG Dingy Accueil Solidarité
- 19 : Municipalité • Vœux Mairie Alex
- 22 : Subventions préfetures, école de musique de Thônes, Commission Urbanisme
- 23 : CCVT, Bureau
- 26 : Municipalité • Vœux du Maire
- 28 : Vœux Mairie Entremont
- 29 : CCVT, Commission Subventions • Réunion voirie riverains Chessenay
- 31 : Conseil municipal public

CCVT : Communauté de Communes de la vallées de Thônes  
 CLECT : Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées

### VIE DU CONSEIL

**Béatrice David** a fait part de sa démission à Madame le Maire le 27/2017 pour raisons professionnelles.

**Loïc Baudet**, suivant de liste, a été installé au sein du Conseil municipal lors de la séance du 13 décembre 2017.

Béatrice David a souhaité une bonne continuation « à toute l'équipe qu'elle a appris à connaître et apprécier ».

Madame le Maire l'a remerciée « pour ses interventions constructives » et le travail effectué ensemble pour les Dingiens.

**Monique Zurecki** représente la commune au sein de la CCVT en remplacement de Béatrice David, aux côtés de David Bosson et Laurence Audette.



# VIE DU VILLAGE

## NAISSANCES

*Bienvenue aux bébés !*

- Manon Cottard, née le 18 juillet 2017
- Zoé Leroy, née le 8 août 2017
- Hanna Grosset-Bourbange, née le 17 août 2017
- Anna Ruol, née le 25 août 2017

## MARIAGES

*Vive les mariés*

- Laurie Coster et Réginald De Vriendt, le 26 août 2017
- Mélanie Bosson et Mathieu Diffon, le 9 septembre 2017
- Noémy Paulin et Marc Penin, le 23 septembre 2017
- Gaëlle Descombes et Rémy Guebey, le 30 septembre 2017
- Amélie Angelloz-Nicoud et Arnaud Contat, le 7 octobre 2017



## HORAIRES D'OUVERTURE

### MAIRIE

Lundi : 8h30-11h30, 14h-16h30  
 Mardi : 8h30-11h30  
 Jeudi : 8h30-11h30, 18h-19h30  
 Vendredi : 8h30-11h30, 14h-16h30

### Dépôt des dossiers d'urbanisme

(permis, déclarations préalables, CU...)

### ou demandes d'enregistrement :

mardi : 8h30-11h30 • jeudi : 18h à 19h30

### DÉCHETTERIE

Mercredi : 13h30-17h30  
 Samedi : 8h-12h / 13h30-17h30  
 Renseignements CCVT :  
 04 50 32 17 35

### BIBLIOTHÈQUE

Jeudi : 15h30-18h  
 Samedi : 10h-12h  
 Renseignements : 04 50 01 43 89

## UNE NOUVELLE TABLE DANS LA SALLE DU CONSEIL

La salle du conseil est dotée d'une nouvelle table réalisée par l'entreprise locale Barrachin, retenue sur les devis, pour son choix d'essence laissant apparaître les veines du bois et le design pratique pour de nombreuses configurations. Une jolie manière d'accueillir les mariés et cérémonies dans une salle où les meubles bois se répondent harmonieusement.



## EN DEHORS DES HORAIRES DE VOTRE MAIRIE, SI VOUS RENCONTREZ UN PROBLÈME :

- **Alimentation en eau, fuite...**  
Contactez Alexandre Lagrange 06 81 63 55 24 - Élu : David Bosson 06 42 47 27 94
- **Espace Animation :**  
Accueil Mairie : 04 50 02 06 27 - Élu : Catherine Margueret 06 31 85 96 30
- **Autres urgences avérées :**  
Contactez Mme le Maire 06 42 49 33 47 - 1<sup>er</sup> Adjoint, David Bosson : 06 42 47 27 94

### RAPPEL DES NUMÉROS D'URGENCE

- Gendarmerie de Thônes : 04 50 02 00 24 • Police-secours : 17
- SAMU : 15 • Sapeurs-pompiers : 18 • Appel d'urgence européen : 112

### MAIRIE DE DINGY-SAINT-CLAIR

55 place de l'église - 74230 Dingy-Saint-Clair  
 Tel : 04 50 02 06 27 • Fax : 04 50 32 12 55  
 Mail : sg@dingystclair.fr - Site : www.dingystclair.fr